

## Australie

Population née à l'étranger – 2019	
Taille : 7.5 millions, 51 % femmes	Premiers pays de naissance :
29.7 % de la population	Royaume-Uni (16 %), Chine (9 %), Inde (8 %)
Évolution depuis 2008 : +34 %	

En 2018, l'Australie a accueilli 193 000 nouveaux immigrants pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut), soit -11.6 % par rapport à 2017. Ce chiffre comprend 7.3 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 27.1 % de travailleurs immigrés, 57 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 8.4 % de migrants humanitaires. Environ 163 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 397 000 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers.

L'Inde, la Chine et la Nouvelle-Zélande comptent parmi les trois premières nationalités des nouveaux arrivants en 2018. Parmi les 15 premiers pays d'origine, la Nouvelle-Zélande a enregistré la plus forte hausse (+2 700) et l'Inde la plus forte baisse (-6 000) en termes de flux d'entrées en Australie par rapport à l'année précédente.

En 2019, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile a diminué de 5 %, pour s'établir à 27 000 environ. La majorité des demandeurs viennent de Malaisie (7 100), de Chine (5 100) et d'Inde (2 500). La plus forte hausse depuis 2018 concerne les ressortissants d'Inde (+700) et le recul le plus marqué les ressortissants de Malaisie (-2 700). Sur les 26 000 décisions prises en 2019, 15.1 % sont positives.

Le gouvernement australien a annoncé une série de mesures migratoires visant à soutenir l'Australie régionale, notamment trois nouveaux visas régionaux pour les travailleurs qualifiés, à compter de novembre 2019 : le visa régional (provisoire) pour les travailleurs qualifiés (sous-classe 491), le visa régional (provisoire) pour les travailleurs qualifiés parrainés par un employeur (sous-classe 494) et le visa de résidence permanente (régional, pour les travailleurs qualifiés) (sous-classe 191). Ils remplacent le précédent visa régional (provisoire) pour les travailleurs qualifiés (sous-classe 489) et le visa régional pour les travailleurs immigrés parrainés (sous-classe 187).

L'Australie régionale a été redéfinie comme l'ensemble de l'Australie, à l'exception de Sydney, Melbourne et Brisbane. Une fois que les titulaires des nouveaux visas auront vécu, travaillé ou étudié en Australie régionale pendant au moins trois ans et satisférent aux conditions de revenu, ils pourront demander un visa de résidence permanente (régional, pour les travailleurs qualifiés) à compter de novembre 2022.

L'Australie déploie dans les régions des agents chargés des relations régionales (Regional Outreach Officers) pour promouvoir les initiatives d'immigration qualifiée et apporter un soutien dédié aux employeurs régionaux.

En novembre 2019, le programme indépendant des talents internationaux (Global Talent – Independent) a été officiellement lancé. Il prévoit un parcours simplifié et prioritaire d'obtention de visas pour les personnes

hautement qualifiées qui souhaitent travailler et vivre de façon permanente en Australie. Les candidats doivent être hautement qualifiés pour travailler dans l'un des sept secteurs cibles qui ont été recensés comme étant tournés vers l'avenir, et soit percevoir un salaire supérieur à un certain seuil de revenu (en 2019-20, 148 700 AUD), soit avoir récemment décroché avec des notes élevées un diplôme de doctorat ou de master. Les candidats sont également soumis à l'approbation d'un spécialiste national réputé dans le même domaine à l'échelle du pays.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2019, de nouvelles dispositions relatives aux visas de vacances-travail ont été prises avec la Grèce (plafond fixé à 500 visas par an) et l'Équateur (plafond fixé à 100). Depuis juillet 2019, il est possible de délivrer un visa de troisième année aux vacanciers actifs qui travaillent pendant six mois en région au cours de leur deuxième année en Australie.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019, c'est au ministère de l'Intérieur qu'incombe la responsabilité de l'installation des réfugiés, des personnes admises pour des raisons humanitaires et des immigrants, ainsi que celle des programmes destinés à aider les adultes à maîtriser la langue anglaise. La fonction de Coordonnateur général du Commonwealth pour les services aux migrants a été créée en décembre 2019 pour imprimer une volonté politique dans le pays et obtenir de meilleurs résultats pour les réfugiés et les immigrants, en mettant l'accent sur l'emploi, l'acquisition de la langue anglaise et l'intégration dans le cadre de vie local.

En janvier 2020, le soutien apporté aux réfugiés nouvellement arrivés a été modifié dans le but de leur donner plus de temps pour s'installer en Australie et apprendre l'anglais avant de devoir chercher du travail, tout en apportant aussi une aide accrue aux demandeurs d'emploi qui sont opérationnels.

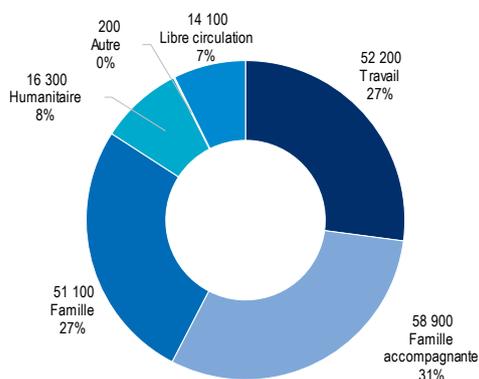
Face à la crise de la COVID-19, le gouvernement a autorisé les individus relevant du dispositif pour les travailleurs du Pacifique (*Pacific Labour Scheme*), du programme pour les travailleurs saisonniers (*Seasonal Worker Program*) et les vacanciers actifs à continuer de travailler dans l'agriculture et l'agro-alimentaire jusqu'à ce que la crise sanitaire soit passée. En outre, les vacanciers actifs qui travaillent dans des secteurs essentiels voient la limite de six mois de travail pour un même employeur assouplie et peuvent bénéficier d'un nouveau visa pour continuer à travailler dans ces secteurs si leur visa actuel expire dans les six prochains mois. Enfin, la limite fixée à 40 heures de travail par quinzaine pour les titulaires d'un visa étudiant a été temporairement assouplie pour ceux qui travaillent dans les secteurs essentiels.

Pour de plus amples informations :

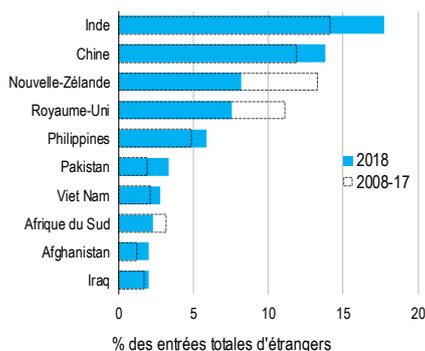
<https://immi.homeaffairs.gov.au>

## Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Australie

**Entrées d'immigrés de long terme**  
2018 (Source: OCDE)



**10 principales nationalités des entrées**  
(définition nationale)



**Migrations temporaires**  
(Source: OCDE)

**Migrations temporaires de travail**

	2018	2018/17
Vacanciers actifs	210 460	- 0%
Travailleurs saisonniers	8 460	+ 37%
Transferts intra-entreprises	4 430	- 42%
Autres migrants temporaires de travail	170 490	+ 3%

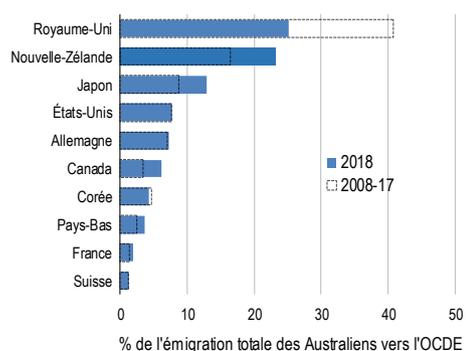
**Éducation**

	2018	2018/17
Étudiants en mobilité internationale	162 870	+ 4%
Stagiaires	2 900	- 36%

**Humanitaires**

	2019	2019/18
Demandeurs d'asile	27 400	- 5%

**Émigration des Australiens vers les pays de l'OCDE**  
(définition nationale)



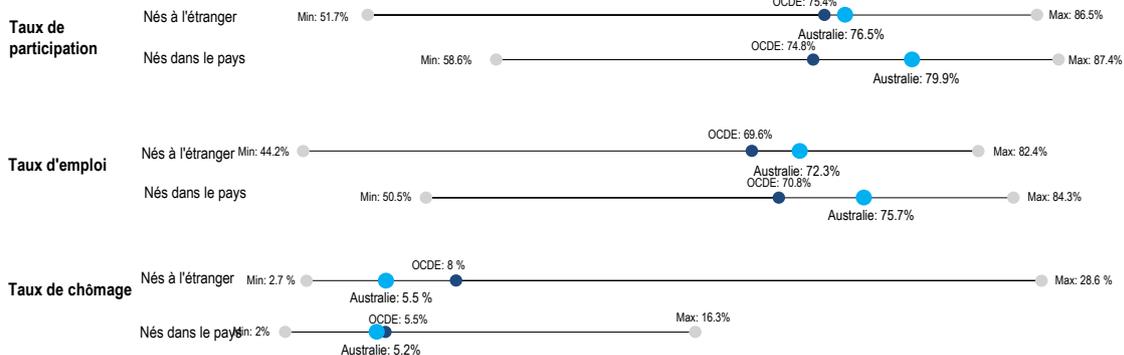
**Composantes de la croissance de la population**

	2019 Pour 1 000 habitants	Évolution 2019/18
Total	15.0	-0.5
Accroissement naturel	5.6	-0.4
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	9.6	-0.1

**Transferts de fonds**

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2019)	1 727	-7.2	0.1
Sorties (2018)	7 195	+6.2	0.5

**Situation sur le marché du travail**  
2019





Extrait de :  
**International Migration Outlook 2020**

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/ec98f531-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2020), « Australie », dans *International Migration Outlook 2020*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/07406cd3-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :  
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.